

## CONDITIONS D'ADMISSION

- issus de classe de Terminale
- titulaire d'un BAC professionnel, technologique ou général
- titulaire d'un BEPA, d'un BPA ou d'un CAPa dans le domaine canin
- avoir entre 16 et 29 ans révolus
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur (si apprenti mineur, les parents ou tuteurs sont également signataires du contrat)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- entretien d'entrée en formation

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- assurer l'éducation des chiens selon des méthodes adaptées à la race et à l'environnement de chaque animal (chien de garde, de compagnie)
- conseiller les propriétaires et répondre à toutes leurs questions en matière d'alimentation, de santé, d'hygiène, de confort ou de législation
- savoir gérer son entreprise et organiser son travail en fonction des réglementations en vigueur

## EPL Agro de la Meuse

Technopôle Philippe de Vilmorin  
CS 40249  
55006 BAR-LE-DUC Cedex



 03.29.79.64.81

 cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

 Référent Handicap  
(dans "contacts" sur le site internet)

   EPL Agro de la Meuse

### Certification

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire  
et de la souveraineté alimentaire  
RNCP 36560  
Publication du 15/05/2023



CFA

## Brevet Professionnel Educateur Canin

Diplôme de niveau 4



2 ans



21 semaines en CFA



31 semaines en entreprise  
dont 5 semaines de congés payés/an

Imprimé par nos soins - 2025 - ne pas jeter sur la voie publique



VERSION 16 03 2026

## CONTENUS PRINCIPAUX

### Modules professionnels :

- Pratique de l'éducation canine
- Alimentation et santé du chien
- Insertion sociale du chien
- Filière canine
- Cynophilie officielle
- Utilisation et bien-être du chien
- Éthologie
- Évaluation comportementale
- École du chiot
- Réhabilitation chien de refuge
- Prévention morsures
- Analyse demande client et proposition de prestation - relation client
- Définir et planifier ses activités - organisation logistique et matérielle
- Séances individuelles et collectives
- Devis et facturation
- Communication

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

le BP est obtenu par la validation d'Unités capitalisables.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement..

## POUR SUIVRE

Vers un **BM Educateur Canin**.



## INSERTION PROFESSIONNELLE

Educateur canin.

## FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **visites de structures** (élevages, concours général agricole canin, école chiens d'assistance, école vétérinaire d'Alfort, sociétés DIFAC, SCC, LOOF, chenil de l'armée de terre à Suippes...
- interventions de **professionnels**, spécialistes de leur secteur
- **travaux pratiques** en salle d'application canine : chenil et terrain d'agility
- passage du module **1er secours canin**
- partenariat avec la ville de Bar-Le-Duc sur des actions d'éducation et sensibilisation à la présence de chiens en ville
- animation de séances d'**éducation canine ouvertes au public** toutes les semaines
- coopération internationale : possibilité d'être accompagné sur un projet de mobilité

## FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :

[www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)